|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2021/18 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale15 décembre 2020FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Quatre-vingt-troisième session**

Genève, 23-26 février 2021

Point 7 h) de l’ordre du jour provisoire

**Questions stratégiques de nature horizontale et transversale
ou d’ordre réglementaire : sécurité routière**

 Activités de l’Envoyé spécial du Secrétaire général
de l’Organisation des Nations Unies
pour la sécurité routière

 Note du secrétariat de l’Envoyé spécial

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| Conscient de la nécessité de prendre d’urgence des mesures pour relever l’un des défis les plus pressants de notre époque en matière de développement durable, le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies a nommé, le 29 avril 2015, M. Jean Todt Envoyé spécial pour la sécurité routière. |
| La crise de la sécurité routière, qui chaque année fait 1,35 million de morts et 50 millions de blessés graves qui sont souvent handicapés à vie, ne cesse de s’aggraver et de provoquer des conséquences irréversibles et multidimensionnelles. Figurant parmi les principales causes de décès des personnes âgées de 5 à 29 ans, les accidents de la route sapent la croissance économique, contribuent à l’accroissement des inégalités et constituent une grave menace pour les jeunes, qui sont touchés de manière disproportionnée dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. En outre, la croissance du parc automobile, l’accroissement démographique et l’urbanisation rapide contribuent à aggraver ce problème. |
| La récente crise sanitaire mondiale causée par la pandémie de COVID-19 a mis en évidence l’importance de la mobilité, en particulier dans les pays en développement, où, pour le grand nombre de personnes vivant au jour le jour, il était tout bonnement impossible de suivre la consigne de « rester chez soi ». La mobilité jouera un rôle essentiel dans la reprise économique après le virus, et la question de la sécurité routière est plus importante que jamais. |
| Le présent rapport de l’Envoyé spécial couvre les activités menées entre février et décembre 2020 en vue d’atteindre les quatre grands objectifs de son mandat. |
| Le Comité est invité à **prendre note** de ce rapport et à **se déclarer favorable** à ce que l’Envoyé spécial poursuive ses importants travaux et maintienne la dynamique qu’il a insufflée en faveur de l’amélioration de la sécurité routière. |
|  |

 I. Contexte

1. Les graves incidences que les accidents de la route ont sur le bien-être et la santé de tous et les énormes conséquences économiques qu’ils entraînent pour les collectivités, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, ont incité le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies à nommer, le 29 avril 2015, M. Jean Todt Envoyé spécial pour la sécurité routière, le secrétariat de ses activités étant assuré par la Commission économique pour l’Europe (CEE). Le mandat de l’Envoyé spécial a été prorogé par le Secrétaire général actuel, Antonio Guterres, peu après sa prise de fonctions.

2. La situation préoccupante de la sécurité routière ayant un impact sur le programme de développement, des cibles se rapportant expressément à la sécurité routière ont été intégrées aux objectifs de développement durable en septembre 2015. La cible 3.6 consiste à diminuer de moitié à l’échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route, et la cible 11.2, à assurer l’accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, d’ici à 2030.

3. En août 2020, les États membres se sont à nouveau engagés à prendre d’urgence des mesures en faveur de la sécurité routière en adoptant la dernière résolution de l’Assemblée générale sur l’amélioration de la sécurité routière mondiale (A/RES/74/299). Dans cette résolution, l’Assemblée générale proclame la deuxième Décennie d’action pour la sécurité routière, avec pour nouvel objectif de réduire de moitié le nombre de morts et de blessés sur les routes d’ici à 2030. Elle invite notamment les États membres à soutenir davantage le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière, demande au Secrétaire général d’envisager de maintenir la fonction d’Envoyé spécial pour la sécurité routière jusqu’en 2030 et réaffirme l’importance du rôle que jouent les instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière. Elle demande également à l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) et aux commissions régionales de l’ONU de collaborer avec les parties prenantes à l’élaboration d’un plan pour la deuxième Décennie d’action. Plus important encore, l’Assemblée générale invite les États membres à investir dans la sécurité routière à tous les niveaux, notamment en réservant des enveloppes budgétaires suffisantes à l’amélioration des institutions et des infrastructures qui s’y rapportent.

4. À ce jour, l’Envoyé spécial s’est rendu dans 89 États membres, où il s’est entretenu avec 26 chefs d’État et 196 ministres.

5. Le présent rapport de l’Envoyé spécial couvre les activités mises en œuvre depuis son précédent rapport (ECE/TRANS/2020/11) en vue d’atteindre les quatre grands objectifs de son mandat (voir annexe).

 II. Résumé des activités menées par l’Envoyé spécial
et réalisations marquantes

 A. Promotion d’un partenariat mondial à l’appui de la mise au point
et de la réalisation de stratégies et d’activités destinées
à améliorer la sécurité routière

6. Cet objectif a été l’une des priorités de l’Envoyé spécial, qui s’est attaché à l’atteindre, concrètement, en tenant plus de 250 réunions et consultations et en prenant part à diverses initiatives de sensibilisation, dont celles qui sont exposées ci-après.

 1. Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière

7. L’Envoyé spécial a continué d’apporter son appui aux efforts de collecte de fonds, a informé le Bureau du Secrétaire général des progrès de ses activités et s’est acquitté de ses fonctions de membre du Conseil consultatif du Fonds. L’Envoyé spécial a accru la visibilité du Fonds en organisant un déjeuner de haut niveau à l’occasion de la troisième Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière, qui s’est tenue à Stockholm, et en organisant des manifestations dans le cadre des réunions du réseau des Amis de la sécurité routière et pendant ses missions dans les pays. Grâce aux activités de promotion menées directement par l’Envoyé spécial, quatre nouveaux donateurs ont rejoint le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière : le Royaume de Bahreïn, la République de Maurice et deux entreprises privées, Essilor et la société audiovisuelle espagnole La Nuez Producciones Audiovisuales. La Hongrie a fait un deuxième don généreux au Fonds à la suite de la mission effectuée par l’Envoyé spécial dans le pays en 2020.

8. En juillet 2020, l’Envoyé spécial a fait une déclaration liminaire à la quatrième session du Conseil consultatif, au cours de laquelle celui-ci s’est prononcé sur les paramètres du cycle de financement de l’appel à propositions 2020, a décidé de prolonger le mandat du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière jusqu’en 2030 et a donné des conseils sur les priorités en matière de levée de fonds. L’Envoyé spécial a également participé, en juillet, au premier webinaire du Fonds, consacré au thème de la sécurité routière à l’heure de la COVID-19, et, en août, à la première session du groupe de travail informel sur les sources de financement du Fonds.

 2. Développement du réseau des Amis de la sécurité routière à Genève et à New York

9. La délégation de l’Union européenne à Genève et la délégation italienne à New York ont lancé, en mars et juin 2019 respectivement, un réseau informel des Amis de la sécurité routière. Il a pour objectif de susciter une mobilisation accrue du corps diplomatique et des organisations concernées dans ces deux villes, au moyen d’activités de sensibilisation et de collecte de fonds et d’un renforcement de la coopération au développement en faveur de la sécurité routière.

10. En février, en marge de la quatre-vingt-deuxième session du Comité des transports intérieurs de la CEE, l’Envoyé spécial a organisé, en collaboration avec la délégation de l’Union européenne (UE), la manifestation parallèle sur la sécurité routière après Stockholm à l’intention du réseau des Amis de la sécurité routière à Genève. Aux côtés de la Secrétaire exécutive de la CEE et du chef de la délégation de l’UE à Genève, l’Envoyé spécial a fait une synthèse des résultats de la troisième Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière et de la Déclaration de Stockholm, qui ont tracé la voie à suivre pour la prochaine décennie. L’Envoyé spécial a souligné la nécessité d’adopter une approche fondée sur des systèmes sûrs et de faire de la sécurité une valeur fondamentale lors de l’élaboration des politiques de mobilité et de la conception des infrastructures. L’Envoyé spécial a appelé de ses vœux l’adoption d’une pensée porteuse de transformation et a demandé à toutes les parties prenantes de rendre les routes plus sûres et de faire de la « vision zéro » une réalité.

11. En septembre, l’Envoyé spécial a présidé, avec Walter Stevens, représentant permanent de l’Union européenne auprès de l’ONU et des autres organisations internationales à Genève, la manifestation de l’antenne genevoise du réseau des Amis de la sécurité routière sur le thème de la nouvelle décennie pour la sécurité routière, organisée par François Rivasseau, représentant permanent de la France auprès de l’ONU et des autres organisations internationales à Genève. Cette manifestation a permis aux membres du réseau des Amis de la sécurité routière de s’employer à renforcer l’action qu’ils mèneraient au cours de la prochaine Décennie d’action (2021-2030). La manifestation a réuni près de 30 participants issus de 13 États membres et sept organisations ou départements, parmi lesquels des ambassadeurs et des responsables de l’ONU et de différentes parties prenantes.

12. La contribution que les membres du corps diplomatique sont invités à apporter se résume à : a) promouvoir l’appel à propositions du Fonds auprès de leurs capitales et des organismes nationaux, en particulier en les encourageant à soumettre des idées de projets conformément aux directives fournies ; b) appuyer les résolutions de l’Assemblée générale sur l’amélioration de la sécurité routière et lancer des appels à l’action dans les capitales ; c) prendre l’initiative de travailler avec leurs capitales et de collaborer avec leurs collègues et les acteurs internationaux et nationaux sur la question de la sécurité routière, et relier les actions internationales et les initiatives nationales, notamment en ce qui concerne l’adhésion aux instruments juridiques des Nations Unies et leur mise en œuvre ; d) promouvoir une plus forte mobilisation de fonds en faveur de la sécurité routière, à la fois pour soutenir le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière et pour que la sécurité routière fasse davantage partie des priorités dans les dépenses consacrées à la coopération pour le développement.

 3. Quatrième réunion du partenariat des Nations Unies pour la sécurité routière

13. Dans le droit fil des trois précédentes réunions qu’il avait organisées à l’échelle des Nations Unies et dans un esprit d’ouverture à une plus grande coordination stratégique de l’action menée par le système des Nations Unies dans le domaine de la sécurité routière, l’Envoyé spécial a convoqué la quatrième réunion du partenariat des Nations Unies pour la sécurité routière, qui s’est tenue le 4 novembre 2020. En raison de la pandémie de COVID‑19, la manifestation s’est tenue en ligne. Près de 70 représentants de haut niveau de 31 organismes des Nations Unies et départements de l’ONU y ont participé ; la Secrétaire générale adjointe de l’ONU, Amina J. Mohammed, a contribué un message vidéo.

14. Parmi les principaux thèmes abordés pendant la réunion, on citera le programme que les entités des Nations Unies comptent fixer pour la nouvelle Décennie d’action pour la sécurité routière, le positionnement que devrait avoir le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière pour produire un maximum de résultats, ainsi que la présentation par les institutions participantes des travaux qu’elles mènent à l’échelle mondiale.

15. Au nombre des participants de haut niveau figuraient la Secrétaire exécutive de la CEE, la Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (CESAP), la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l’Afrique, la Sous-Directrice générale de l’OMS, le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité, la Directrice exécutive d’ONU-Habitat, le Secrétaire général de l’Union internationale des télécommunications (UIT), l’Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe et la Conseillère spéciale pour l’Afrique.

 B. Promotion de la sécurité routière auprès des gouvernements,
de la société civile et du secteur privé, en particulier
dans les pays où le nombre de décès et de blessures
dus à des accidents de la route est élevé

 1. Activités visant à renforcer l’attention accordée à la sécurité routière
par les gouvernements et les autres parties prenantes

16. L’Envoyé spécial rencontre régulièrement des hauts responsables gouvernementaux de pays affichant un bilan peu satisfaisant en matière de sécurité routière, qui sont pour la plupart des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Depuis 2015, l’Envoyé spécial s’est entretenu avec des responsables gouvernementaux et des parties prenantes dans 89 pays : 20 pays d’Asie, d’Eurasie et d’Océanie, 15 pays d’Afrique, 8 pays du Moyen-Orient, 25 pays d’Europe et d’Amérique du Nord, et 21 pays d’Amérique latine et des Caraïbes. Au cours de ses échanges axés sur la situation en matière de sécurité routière dans chaque pays, il a préconisé l’adhésion aux Conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière ainsi que leur mise en œuvre. L’Envoyé spécial continue, dans ses réunions bilatérales, à promouvoir les Conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière et à souligner l’importance d’une gouvernance solide ainsi que la nécessité de mettre en place des systèmes complets de sécurité routière au niveau national, et il fait passer des messages en ce sens dans les discours qu’il prononce au cours de conférences.

17. En outre, au cours de ses visites, l’Envoyé spécial a régulièrement invité les États membres à verser des contributions au Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière, ce qu’ont fait Bahreïn, la Hongrie et Maurice en 2020.

18. Étant donné que la collaboration avec le secteur privé compte parmi les priorités de l’Envoyé spécial, des réunions avec les principaux partenaires sont organisées au cours de ses missions. En 2020, des contributions ont été versées au Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière par Essilor et par la société audiovisuelle espagnole La Nuez Producciones Audiovisuales. L’Envoyé spécial fait également participer à des débats le panel de haut niveau pour la sécurité routière de la Fédération internationale de l’automobile (FIA), composé d’un ensemble de parties prenantes du secteur privé, et l’a encouragé à verser des contributions au Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière.

 C. Participation à des conférences et réunions mondiales et régionales
sur la sécurité routière

19. Malgré la crise sanitaire mondiale, l’Envoyé spécial a participé aux diverses réunions et conférences en présentiel et en ligne présentées ci-après afin d’attirer l’attention sur la sécurité routière, notamment à des manifestations dans le cadre desquelles cette question n’était peut-être pas abordée auparavant.

20. Les 19 et 20 février 2020, l’Envoyé spécial a participé à la troisième Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière, qui a réuni 1 700 représentants de 140 pays et était organisée par le Gouvernement suédois. L’Envoyé spécial s’est exprimé au nom du Secrétaire général lors de l’ouverture, a organisé un déjeuner pour 130 invités de haut niveau (des ministres et des représentants du secteur privé, du système des Nations Unies et d’autres parties prenantes), et a présenté la voie à suivre à la séance plénière de clôture.

21. Dans sa déclaration, l’Envoyé spécial a remercié les organisateurs de la conférence et a rappelé aux représentants les objectifs du Programme de développement durable à l’horizon 2030, parmi lesquels figure la sécurité routière. Citant la nouvelle Décennie d’action pour les objectifs de développement durable, l’Envoyé spécial a affirmé que la sécurité routière constituait un des plus grands enjeux du développement et une des questions les plus urgentes. Réaffirmant son engagement ferme en la matière, il a appelé de ses vœux une action forte et bien coordonnée de toutes les parties prenantes des secteurs privé et public, y compris de la société civile et du monde universitaire, et a recommandé de faire de la sécurité un résultat non négociable des investissements, des activités et des produits du système de transport.

22. La Conférence ministérielle a débouché sur la « Déclaration de Stockholm », tournée vers l’avenir, qui fixe comme nouvel objectif mondial de réduire 50 % le nombre de morts et de blessés sur les routes d’ici à 2030.

23. D’autres manifestations se sont tenues pendant la conférence, notamment les suivantes :

* La réunion sur le thème d’une structure mondiale pour la réalisation des objectifs de 2030 tenue dans le cadre de l’atelier d’innovation 2020, organisé par la Banque mondiale, le Forum international des transports et le Programme international d’évaluation des routes (iRAP) ;
* La deuxième Assemblée mondiale de la jeunesse pour la sécurité routière, organisée par l’ONG Youth for Road Safety ;
* Les travaux sur un cadre juridique permettant l’application des technologies automobiles émergentes dans l’intérêt de la sécurité routière et des objectifs de développement durable, organisé par la CEE et la Fédération de Russie ;
* Table ronde « Vision zéro dans les villes », organisée par l’ONG Fédération européenne des victimes de la route ;
* Réunions bilatérales avec 15 décideurs politiques de haut niveau.

24. Les autres conférences en présentiel et en ligne étaient les suivantes :

* Cinquantième Réunion annuelle du Forum économique mondial, à Davos ;
* Quatre-vingt-deuxième session annuelle du Comité des transports intérieurs ;
* Colloque sur la voiture branchée de demain (FNC-2020) ;
* Webinaire de la Banque interaméricaine de développement (BID) sur le thème « Mobility and Covid-19: A Blessing in Disguise for Road Safety? » (Mobilité et Covid-19 : un bienfait déguisé pour la sécurité routière ?) ;
* Réunion du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) consacrée aux statistiques des transports ;
* Réunion avec les chefs de mission de l’Union européenne à Genève ;
* Webinaire de l’UNICEF et de la FIA sur le thème « Guidance on safe and healthy journeys to school during COVID-19 pandemic and beyond » (Aller à l’école de manière sûre et saine pendant et après la pandémie de COVID-19) ;
* Forum mondial de la sécurité routière : Réunion du Groupe de travail 1 (WP.1) ;
* Réunion d’information des ambassadeurs des États membres de la CEE ;
* Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route ;
* Déclaration conjointe de haut niveau des banques multilatérales de développement sur la sécurité routière ;
* Webinaire de la Banque mondiale « Road Safety in South Asia − Rethinking Urban Mobility amid COVID-19 » (Sécurité routière en Asie du Sud − Repenser la mobilité urbaine dans le contexte de la pandémie de COVID-19) ;
* TransMEA 2020 − Troisième salon et forum du transport et de la logistique intelligents pour le Moyen-Orient et l’Afrique ;
* Webinaire du Forum international des transports sur le thème « Monitoring and Fostering Progress in Urban Road Safety: Safer City Streets » (Suivre et encourager les progrès en matière de sécurité routière urbaine : des rues plus sûres en ville) ;
* Cours en ligne sur la mobilité urbaine durable en Afrique ;
* De l’engagement mondial à l’action locale. Table ronde sur la responsabilité pour des routes plus sûres, organisée par l’Alliance mondiale des ONG pour la sécurité routière ;
* Réunion mondiale des observatoires régionaux de la sécurité routière.

 D. Promotion de l’adhésion aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière et du renforcement de leur application

25. Pour atteindre cet objectif, l’Envoyé spécial a tenu des réunions avec des responsables gouvernementaux, des représentants d’organisations internationales, des représentants d’organismes des Nations Unies et des représentants de la société civile dans les pays où il s’est rendu en sa qualité d’Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière, comme souligné plus haut. À cet effet, pour chaque mission, le secrétariat de l’Envoyé spécial, hébergé par le Bureau de la Secrétaire exécutive de la CEE, a préparé un dossier d’information où figurait le profil du pays en matière de sécurité routière, les principaux instruments juridiques pertinents, des messages ciblés et personnalisés sur les grandes orientations ainsi que d’autres données utiles pour les réunions de l’Envoyé spécial avec les autorités.

 1. Promotion des Conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière

26. L’Envoyé spécial a produit des brochures donnant une vue d’ensemble de sept des 59 instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports qui traitent spécifiquement de l’amélioration de la sécurité routière. Ces brochures ont été traduites en français, en espagnol, en portugais et en russe. Elles présentent dans les grandes lignes les sept Conventions fondamentales des Nations Unies relatives à la sécurité routière, en indiquant pour chaque État membre s’il a adhéré aux instruments en question et en précisant les mesures à prendre pour y adhérer. Elles sont distribuées et utilisées à des réunions partout dans le monde. Grâce aux activités de promotion menées par l’Envoyé spécial, la Thaïlande et Oman sont devenus parties contractantes à la Convention de 1968 sur la circulation routière en mai et juin 2020, respectivement.

 2. Renforcement des capacités

27. En raison de la pandémie de COVID-19, l’Envoyé spécial n’a pas pu organiser beaucoup d’ateliers de renforcement des capacités à l’intention des responsables gouvernementaux. Aussi a-t-il continué d’appuyer les évaluations des résultats menées en Éthiopie et au Zimbabwe :

* En Afrique, l’ONU appuie deux évaluations des résultats en matière de sécurité routière, concernant l’Éthiopie et le Zimbabwe, à la demande de leurs gouvernements. Ces évaluations sont réalisées par le secrétariat de l’Envoyé spécial avec son appui, en collaboration avec la CEE, la Commission économique pour l’Afrique (CEA) et d’autres partenaires. Elles ont été menées en étroite synergie avec celles mises en œuvre dans le cadre du projet financé par le Compte de l’ONU pour le développement et dirigé par la CEE en collaboration avec la CEPALC et la CESAP ;
* Les évaluations des résultats en matière de sécurité routière accordent une attention particulière à la réglementation relative à la sécurité routière et commencent par une appréciation des besoins du pays concerné, qui s’appuie sur le Plan-cadre mondial pour la sécurité routière du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière. Concrètement, il s’agit d’évaluer l’état actuel du système national de sécurité routière, d’aider le Gouvernement à recenser les problèmes de sécurité les plus pressants et de lui recommander des mesures à prendre pour remédier aux lacunes. Une fois les besoins prioritaires clairement définis, des séminaires et des ateliers de renforcement des capacités sont organisés à l’intention des acteurs nationaux de la sécurité routière. Le projet sensibilise ainsi l’opinion en attirant l’attention des experts, du secteur public et des acteurs non gouvernementaux sur la nécessité de fixer des objectifs ambitieux en matière de sécurité routière et de mettre en œuvre des mesures visant à l’améliorer. Après l’établissement de la version définitive des rapports d’évaluation, l’Envoyé spécial et la Secrétaire exécutive de la CEA devraient annoncer publiquement la publication de ces rapports en 2020 afin d’en promouvoir les conclusions et recommandations auprès des plus hautes instances gouvernementales et d’effectuer le travail de renforcement des capacités nécessaire pour que les recommandations puissent être mises en œuvre ;
* Les évaluations des résultats en matière de sécurité routière effectuées avec le soutien de l’Envoyé spécial tiennent compte de l’outil d’évaluation des systèmes d’intervention en cas d’accident mis au point par l’OMS, qui aide à évaluer les systèmes d’intervention en cas d’accident au niveau national ou régional, à relever les insuffisances et à définir des priorités pour l’amélioration des systèmes existants ;
* Un atelier de validation d’une journée a été organisé à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2020, dans les locaux de la CEA. Les parties concernées ont été invitées à donner leur avis sur le projet de rapport concernant l’évaluation des résultats en matière de sécurité routière, qui comporte une analyse la situation actuelle dans ce domaine ainsi que des recommandations sur les améliorations à apporter. Près de 100 représentants des gouvernements nationaux et des administrations locales ont participé à l’atelier afin de valider le projet de rapport et de formuler des observations à son sujet. Ces observations sont en train d’être intégrées dans la version finale du rapport, que l’Envoyé spécial et la Secrétaire exécutive de la CEA devaient présenter au Gouvernement éthiopien en août 2020. Les réunions consacrées à la présentation de ce rapport et du rapport concernant le Zimbabwe ont été reportées au début de 2021.

 III. Conclusion

28. L’Envoyé spécial a veillé à ce que la sécurité routière ne soit pas oubliée pendant la crise liée à la COVID-19. Grâce à une série de réunions et d’événements en présentiel et en ligne, ainsi qu’à des missions dans les pays les plus touchés (lorsque la situation le permettait), l’Envoyé spécial a pu continuer d’approfondir la collaboration concernant cette cause et d’accroître la visibilité de celle-ci auprès des gouvernements, du secteur privé, du système des Nations Unies et d’autres parties prenantes. À mesure que les restrictions de déplacement seront levées, l’Envoyé spécial s’occupera en priorité d’appuyer des ateliers de renforcement des capacités régionales et nationales et de mener des missions dans des pays afin de rattraper le retard pris en 2020 en raison de la pandémie. En attendant, il s’emploiera à mener ses activités en ligne et se déplacera lorsque cela sera possible. L’Envoyé spécial reste déterminé à accroître la visibilité de la sécurité routière et des instruments juridiques des Nations Unies dans ce domaine et à inciter les Gouvernements à prendre des mesures plus fortes pour régler les problèmes de sécurité routière. L’Envoyé spécial invite toutes les parties prenantes, en particulier les gouvernements, à s’engager, dans un avenir immédiat, à atteindre les objectifs fixés pour 2030 en matière de sécurité routière, en mettant en œuvre les stratégies et les activités voulues et en leur consacrant suffisamment de ressources.

Annexe

 Priorités de l’Envoyé spécial du Secrétaire général
de l’Organisation des Nations Unies pour la sécurité
routière (extrait du mandat)

 1. Promotion d’un partenariat mondial à l’appui de la mise au point et de la réalisation de stratégies et d’activités destinées à améliorer la sécurité routière

 L’Envoyé spécial appuiera la réalisation de l’objectif général de la Décennie en mettant à profit ses compétences et son expérience professionnelles. Il devra notamment s’employer à constituer un partenariat mondial qui mette délibérément l’accent sur le renforcement des engagements pris par les décideurs politiques. Il collaborera avec les principaux partenaires bailleurs de fonds − gouvernements, institutions financières, secteur privé, secteur non gouvernemental, entre autres − pour obtenir les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du partenariat mondial.

 2. Promotion de la sécurité routière auprès des gouvernements, de la société civile
et du secteur privé, en particulier dans les pays où le nombre de décès
et de blessures dus à des accidents de la route est élevé

 L’Envoyé spécial militera en faveur de la sécurité routière, en prenant acte tant des progrès accomplis que des défis à relever aux niveaux mondial, régional et national. Il mettra en lumière les difficultés rencontrées par les pays, en particulier les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, et s’emploiera à recenser tout ce dont ces pays ont besoin, notamment en matière d’assistance technique, pour améliorer la sécurité routière.

 3. Participation à des conférences et réunions mondiales et régionales sur la sécurité routière

 L’Envoyé spécial participera aux conférences mondiales et régionales sur la sécurité routière, notamment à la deuxième Conférence mondiale de haut niveau sur la sécurité routière qui se tiendra en novembre 2015 à Brasilia. Sur demande expresse et après examen au cas par cas par le Secrétaire général, l’Envoyé spécial pourra le représenter dans certaines réunions.

 4. Promotion de l’adhésion aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs
à la sécurité routière et du renforcement de leur application

 L’Envoyé spécial s’emploiera à mieux faire connaître les instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière, notamment les Conventions sur la circulation et la signalisation routières, les Accords de 1958, 1997 et 1998 concernant les règlements applicables aux véhicules, ainsi que d’autres instruments connexes, notamment ceux qui concernent les temps de conduite et de repos pour les chauffeurs professionnels et le transport des marchandises dangereuses. L’Envoyé spécial favorisera également l’adhésion à ces instruments juridiques et encouragera les Parties contractantes à améliorer leur mise en œuvre.